

Jambes, le 17 juillet 2020

CABINET DE LA VICE-PRÉSIDENTE
MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION,
DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE,
DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES

**A l'attention des Structures
d'hébergement agréées et
subsidiées par l'AVIQ et le SPW
Intérieur et Action sociale et des
Services d'hébergement non agréés.**

Mesdames, Messieurs,

Les indicateurs épidémiologiques montrent une augmentation de la circulation du coronavirus dans tout le pays.

Par conséquent, de manière générale, nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessité de continuer à respecter les mesures d'hygiène de base et des gestes protecteurs pour limiter la transmission des virus respiratoires dont le COVID-19 fait partie :

- Respect de l'hygiène des mains pour les membres du personnel ;
- Lavage régulier des mains pour les résidents et usagers de vos services
- Utilisation des mouchoirs jetables qui sont à usage unique et doivent immédiatement être jetés dans une poubelle fermée ;
- Respect de l'hygiène de la toux : sans mouchoir, il est conseillé d'éternuer ou de tousser dans le pli du coude ;
- Respect de la distanciation physique (1,5m) ;
- Utilisation du masque.

Etant donné que vos résidents et usagers (personnes âgées, personnes qui souffrent de maladies chroniques préexistantes, etc.) constituent un groupe à risque, nous vous demandons que les consignes suivantes sont rappelées :

- Déconseiller les visites aux visiteurs qui seraient atteints d'une infection respiratoire quelle qu'elle soit ;
- S'assurer que les visiteurs portent bien un masque lorsqu'ils entrent dans le bâtiment ;
- S'assurer que des solutions hydroalcooliques soient à disposition des visiteurs pour leur permettre de se désinfecter les mains à l'entrée de l'institution et après les visites ;
- Aérer régulièrement les locaux ;

- Éviter dans la mesure du possible que les membres du personnel malades ne viennent travailler. Ceux-ci doivent consulter un médecin généraliste qui évaluera l'attitude à prendre.

Enfin, je tiens à vous sensibiliser, au cas où l'un ou l'autre membre de votre structure venait à contracter le COVID-19, au fait que le suivi de contacts est une mesure de santé publique qui contribue aussi à casser efficacement la chaîne de contamination.

Les agents de l'AViQ et les membres de mon Cabinet se tiennent à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

D'ores et déjà, je vous remercie pour votre attention et pour votre bonne collaboration.



Christie MORREALE